État d'Avignon et Comtat Venaissin

Le Comté Venaissin est souvent désigné, par les auteurs modernes, sous le nom de "Marquisat de Provence" appellation dont nous allons voir les origines. Tous les comtes de Provence, descendants du marquis Guillaumet vainqueur des Sarrasins, portaient au XIe siècle le titre de Marquis. Lorsque cette descendance fut inexistante, Raymond de Saint Gilles, comte de Toulouse, releva ce titre de Marquis, titre, qui après luit resta lié à sa famille et au Comtat Venaissin dont elle avait été la possession, cependant que les deux autres branches comtales s'en désintéressaient. De là cette appellation de Marquisat de Provence donné au Comtat Venaissin.

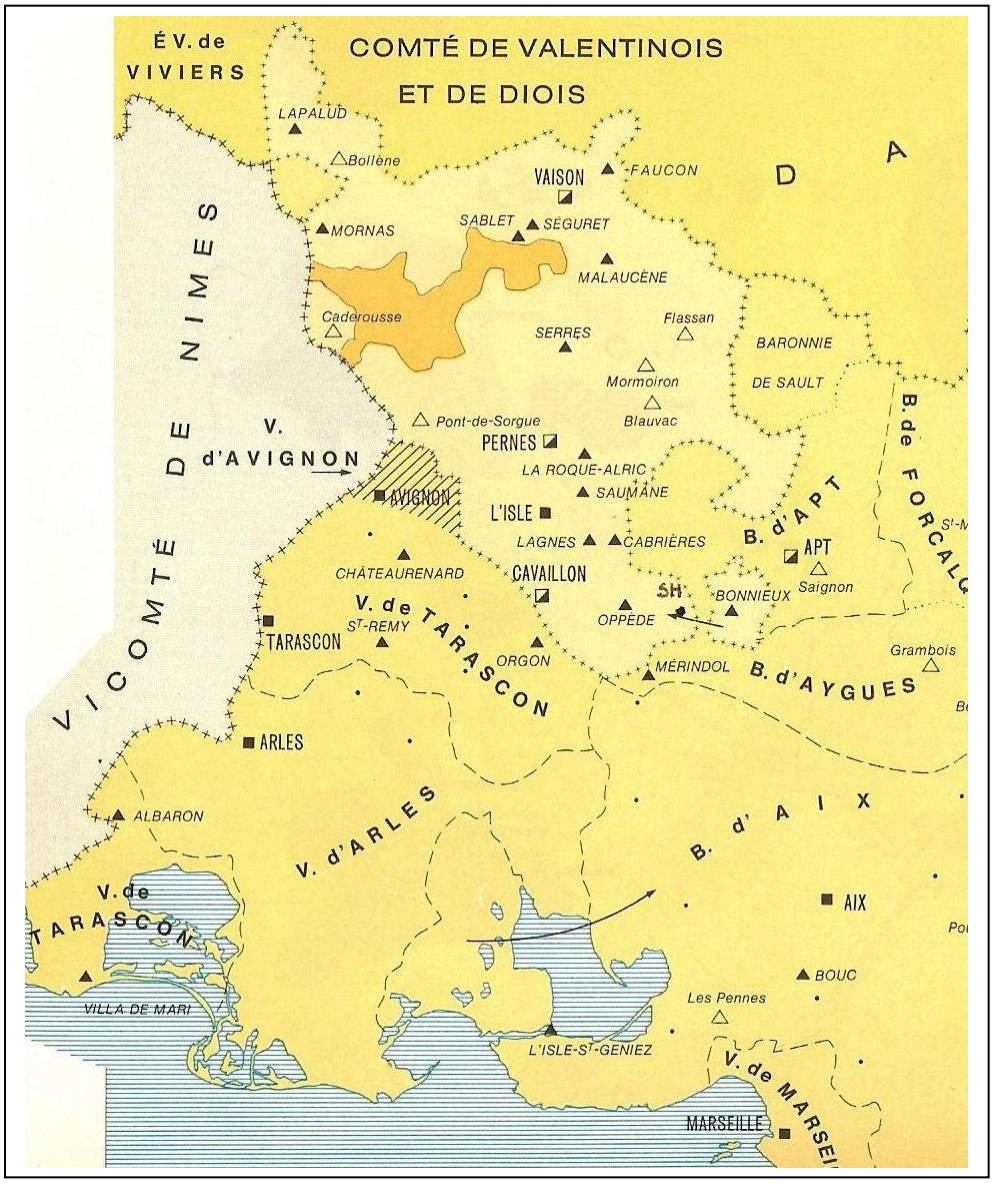

Le domaine comtal de Provence vers 1265 et le marquisat de Provence vers 1253.

En ce qui concerne ce dernier les thèses s'affrontent et se heurtent quant à l'origine du terme.

C'est d'abord la thèse de Courtet qui, se basant sur le texte du Jésuite Valladier, écrit "Nous trouvons encore en quelques-uns des anciens qu'Avignon se nommait Avennicus et en d'autres Avennica à tout bout de champ, d'où est venu le nom de Comitatus Avennicinus ; et puis une lettre tronquée de Venicin$_t$us en français le Comté Venaissin, que les indoctes notaires et greffiers depuis ont corrompu en cent façons".

D'un autre côté, nous lisons que les chefs-lieux de cités du pays de Vaucluse se trouvaient tous placés aux limites, sauf un : Vénasque (Vendasca) placé au centre et cela pour expliquer pourquoi le nom de Comté de Vénasque (Comitatus Vendascensis) ou Comté Venaissin a été donné à une grande partie de notre département. Il se peut égaIement que durant un certain temps le comte de Vénasque ait pu avoir certaines prérogatives sur les comtés voisins et que l'habitude aidante, le nom de son Comté ait été lié à tout le territoire placé sous sa dépendance.

Cette hypothèse est-elle valable ? Nous n'osons l'affirmer ni l'infirmer car nous n'avons pas la prétention d'avoir eu entre nos mains tous les textes concernant Vénasque. Néanmoins, nous basant sur tout ce que nous avons lu, il apparaît que les seigneurs de Vénasque étaient loin d'être puissants au point d'avoir eu prédominance sur les fiefs environnants et comme il est dit sur les "comtés avoisinants", le seul Comté titré voisin étant celui de Sault, la plus grande partie des autres territoires étant des baronnies, des marquisats, ou appartenant aux Évêques de Carpentras qui possédaient en plus de Vénasque, presque tous les bourgs environnants (Blauvac, Méthamis, Malemort...).

Nulle part nous n'avons retrouvé les termes de Comté s'appliquant au village qui nous intéresse.

Courtet, se basant uniquement sur l'étymologie écrit qu'il comprend difficilement l'évolution du nom primitif de Vendasca et de Vendascencis jusqu'au point de se transformer en Veneisi.

Quoi qu'il en soit l'étude cette appellation et de ses origines demandant un développement beaucoup plus important que celui que nous pouvons lui accorder, nous laissons à plus érudit que nous, le soin d'apporter une solution définitive à ce problème qui a déjà passionné les historiens locaux.

Voyons au point de vue organisation les origines de l'État d'Avignon et du Comtat :

Celles-ci reposent sur des phrases bien nettes résumées ici succinctement et déterminant les différents pouvoirs politiques.

Dominations des Burgondes et des Ostrogoths (414-560), propriété des Rois francs de la Burgondie avec les invasions lombardes ou sarrasines (561-879), puis du royaume d'Arles ou de Provence sous les Bozon de 879 à 1032.

La maison comtale issue de Bozon d'Arles, s'étant éteinte faute d'héritiers mâles, la Provence appartenait au début du XIIe siècle aux trois Maisons de Toulouse, ce qui impliqua automatiquement un morcellement des terres.

Avignon pour sa part était indivis entre les Comtes de Forcalquier, de Toulouse et de Provence.

Le Comtat appartenait au seul comte de Toulouse. Avignon profita de ces bouleversements pour s'affranchir de son vicomte, se constituer en commune et au milieu du XIIe siècle se mettre sous la protection impériale.

L'un et l'autre, Comtat et Avignon, devaient échoir à plus d'un siècle d'intervalle au Souverain Pontife.

Par le traité de Meaux (mars 1229), qui suivit l'écrasement des Albigeois, les terres possédées par le Comte de Toulouse au-delà du Rhône furent remises au Pape, c'est-à-dire le Marquisat de Provence, les biens sis entre Bonnieux et Visan, avec Cavaillon, L'Isle-sur-la--Sorgues, Malaucène, Vaison, Valréas et Carpentras pour capitale.

En dépit du traité, Raymond VII garda ce pays jusqu'à sa mort (1249) et le légua à son gendre Alphonse de Poitiers, qui le laissa à Philippe III le Hardi. Ce dernier en 1274 le restitua au pape.

Par contre, Philippe s'était réservé Avignon qu'il céda en 1290 à Charles II d'Anjou, comte de Provence. Nous connaissons les circonstances au cours desquelles la reine Jeanne, comtesse de Provence, vendit à Clément VI, en juin 1348, la ville d'Avignon.

Ainsi donc l'État d'Avignon et le Comtat Venaissin appartenaient au Pape. Le premier était mené par un vice-légat, le second par un recteur de fonction semblable. En réalité, l'autorité politico-religieuse du Légat s'étendait sur les deux circonscriptions.

Signalons toutefois que le Comtat avait sa propre organisation constituant une régie autonome, avec ses tribunaux et coutumes particulières. Carpentras, capitale, renfermait les archives pontificales du Comtat et la Chambre Apostolique du Trésor.

Les événements révolutionnaires eurent leur répercussion sur Avignon et dans le Comtat. Dès 1790, l'État d'Avignon, dernier venu dans le domaine pontifical expulsa le vice-légat et demanda son annexion à la France, tandis que le Comtat lui fut réuni par une proclamation du 14 septembre 1791, proclamation dans laquelle Avignon était aussi officiellement reconnue comme rattachée à la France.

1274 - 1791